

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2026 – 025 DU 04 FÉVRIER 2026

portant nomination des membres du Conseil d'administration de la Réunion des Musées publics.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-327 du 26 juin 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2023-412 du 26 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- vu** le décret n° 2025-149 du 21 mars 2025 portant création de la Réunion des Musées publics et approbation de ses statuts ;
- sur** proposition du Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 février 2025,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de la Réunion des Musées publics, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Babalola Jean-Michel H. ABIMBOLA**, Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- monsieur **Comlan Alain GODONOU**, représentant de la Présidence de la République ;
- madame **Coline Njonda-Lee TOUMSON-VENITE**, représentante de la Présidence de la République ;



- monsieur **Ohinni D. M. G. Cédric AQUEREBURU**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **Gbenakpon Serge Oscar DOSSOU YOVO**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- madame **Joan DESSAINT FOMI**, représentante de l'Agence nationale des Patrimoines touristiques ;
- monsieur **Sindé Gilles CHEKETE**, représentant de l'Agence béninoise pour le Développement du Tourisme.

Article 2

Monsieur **Babalola Jean-Michel H. ABIMBOLA** est nommé président du Conseil d'administration.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans qui court à compter de la date de leur installation.

Article 4

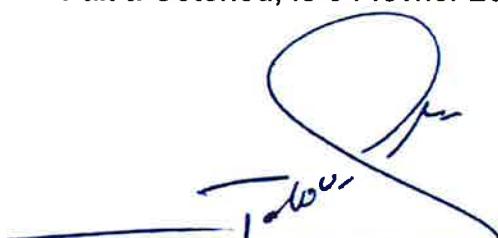
Le Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 04 février 2026

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat

Le Ministre du Tourisme, de la Culture
et des Arts,



Babalola Jean-Michel H. ABIMBOLA

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MEF : 2 ; MTCA : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 19 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 7 ; JORB : 1.